

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 19 janvier 2021 à 19 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2021

Etaient présents 11: CHOISNEL Nicolas, DELFOUR Denis, DUCASSE Patrick, FERNANDEZ Loïc, GIRARD Aymeric, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, PRETI Frédéric, SAVOCA Enrico, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 4 : BERTALOT Jean-Jacques, HAIR Alistair, FUCHS Aurélie, KOHLER Joël,

Absent(es) 0 :

Pouvoir(s) 3 : FUCHS Aurélie donné à GIRARD Aymeric

HAIR Alistair donné à CHOISNEL Nicolas

KOHLER Joël donné à LENSEIGNE Isabelle

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- SIVU Chenil Fourrière : adhésion de deux nouvelles communes annule et remplace,
- Ecole : dérogation semaine 4 jours,
- Demande achat chemin rural lieu-dit Heretes
- Divers.

01-2021 – SIVU CHENIL FOURRIERE : acceptation des nouvelles communes ayant demandé leur adhésion.

Nomenclature : 9.1 Autres compétences des communes

Considérant qu'il convient d'annuler la délibération concernant le projet d'adhésion des communes de Puysempion et Saint Front sur Lémance au SIVU Chenil Fourrière suite à une erreur matérielle

Considérant qu'il convient de donner la possibilité à ces deux communes d'adhérer de la même façon que les autres communes du Lot-et-Garonne, au SIVU Chenil Fourrière.

Statuant sur la demande de la commune de Saint Front sur Lémance et suite à la proposition du SIVU Chenil Fourrière à la commune de Puysempion d'adhérer, et sur la possibilité d'accepter ces nouvelles communes dans le syndicat,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces 2 nouvelles communes.

Le Conseil Municipal, décide :

- D'annuler la délibération n°39-2020 concernant le projet d'adhésion des communes de Puysempion et Saint Front sur Lémance au SIVU Chenil Fourrière suite à une erreur matérielle
- De donner l'accord pour l'adhésion des communes de Puysempion et Saint Front sur Lémance au SIVU Chenil Fourrière.

02-2021 – ECOLE : Renouvellement dérogation semaine à 4 jours.

Nomenclature : 8.1 Enseignement

Dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un aménagement du temps scolaire réparti sur quatre jours hebdomadaires est mis en œuvre dans l'école de Moncrabeau.

Conformément à l'article D521-12 du Code de l'Education, cette décision ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans, or elle arrive à échéance.

Vu le bon déroulement de la répartition du temps scolaire sur quatre jours pour la période 2018-2019 et 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver formellement la demande de dérogation pour la continuité de l'aménagement du temps scolaire réparti sur quatre jours.

DIVERS

- Compte rendu des délégués des diverses commissions de la communauté de communes.
- Vœux 2021 : vu le contexte sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée et remplacée par un courrier accompagné d'un présent aux familles moncrabelaises.
- Mei-Ling Belloc : renouvellement de son contrat d'accompagnatrice bus scolaire/cantine/agent d'entretien de 28h hebdomadaire financé sur 26h à 45% par pôle emploi.
- Eclairage Public : le remplacement des lampes par des LED a permis de réaliser des économies d'énergie : 4 476 € sur un an (comparaison 2018/2019 ; données du TE47)
- Chemin de randonnée de Pouy : demande de remise en état après de grosses dégradations causées par des passages multiples avec un tracteur en période de pluie par un riverain
- Commission chemin : réunion dimanche 24 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 50.